

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Informations relatives aux modalités de tenue de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2021 qui se tiendra à huis clos**

#### **Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires**

Les actionnaires de la Société sont avisés qu'en raison du contexte actuel de l'épidémie de coronavirus et des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires faisant obstacle à la présence physique à l'assemblée de ses membres en vigueur à la date de publication de l'avis préalable au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), et conformément aux dispositions prises suite à la publication de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, prorogée et modifiée et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié, l'assemblée générale mixte se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires, le jeudi 27 mai 2021, à 16h30.

L'assemblée générale sera diffusée en direct et également disponible en différé sur le site Internet de la Société [www.fnacdarty.com](http://www.fnacdarty.com).

Il est précisé que les actionnaires ne pourront pas voter en direct du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification pendant l'assemblée.

L'assemblée générale se tenant hors la présence physique de ses actionnaires, aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les actionnaires sont invités à voter par correspondance ou par Internet.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par CACEIS Corporate Trust le lundi 24 mai 2021 au plus tard. Par ailleurs, le site de vote par Internet Votaccess est ouvert à partir du jeudi 6 mai 2021 à 9 heures et le restera jusqu'au mercredi 26 mai 2021 à 15 heures (heure de Paris). Il est précisé que les mandats avec indication de mandataire devront être reçus au plus tard le quatrième jour précédant l'assemblée générale, soit le 23 mai 2021, et que le mandataire devra nécessairement adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose au plus tard le quatrième jour précédant l'assemblée générale, soit le 23 mai 2021.

Les documents et renseignements relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Les documents prévus à l'article

R.22-10-23 du Code de commerce, seront tenus à la disposition des actionnaires et consultables sur le site Internet du Groupe ([www.fnacdarty.com](http://www.fnacdarty.com) rubrique Investisseurs / Espace Actionnaires / Documents relatifs aux Assemblées Générales / Assemblée Générale du 27 mai 2021), au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse, par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut faire une demande à [actionnaires@fnacdarty.com](mailto:actionnaires@fnacdarty.com) pour recevoir par courriel les documents visés aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce à compter de la convocation de l'assemblée.

Il est rappelé aux actionnaires qu'ils peuvent adresser leurs questions écrites en amont de l'assemblée générale, de préférence par e-mail à l'adresse [actionnaires@fnacdarty.com](mailto:actionnaires@fnacdarty.com) (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social), de façon à ce qu'elles soient reçues au plus tard avant la fin du deuxième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale (soit le mardi 25 mai 2021). Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Afin de maintenir un dialogue continu et ouvert dans le cadre de cette assemblée générale à huis clos, la Société offrira la possibilité à ses actionnaires de soumettre directement par écrit leurs questions sur la plateforme de diffusion en direct de l'assemblée générale disponible sur son site internet. Ces questions seront énoncées de vive voix et répondues en direct au cours de l'assemblée générale. Ces questions seront traitées dans la limite du temps accordé à la séance des questions/réponses et pourront faire l'objet d'une sélection. Par ailleurs, en cas de questions relatives à un même thème, il pourra être procédé à un regroupement de ces questions.

Enfin, les scrutateurs de l'assemblée seront désignés conformément à la réglementation applicable : dans ce cadre, ces fonctions seront proposées à des actionnaires parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la société a connaissance à la date de convocation de l'assemblée. L'identité et la qualité des personnes désignées seront publiées conformément à la réglementation.

L'avis préalable à l'assemblée comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 16 avril 2021 et l'avis de convocation sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales le 10 mai 2021. Ces avis seront consultables sur le site

# FNAC DARTY



Internet du Groupe ([www.fnacdarty.com](http://www.fnacdarty.com) rubrique Investisseurs / Espace Actionnaires / Documents relatifs aux Assemblées Générales / Assemblée Générale du 27 mai 2021).

## A propos de Fnac Darty – [www.fnacdarty.com](http://www.fnacdarty.com)

Présent dans 12 pays, notamment en France, en Belgique, en Espagne, au Portugal et au Luxembourg, Fnac Darty est un leader européen de la distribution de biens culturels et de loisirs, de produits techniques et d'électroménager. Le Groupe, qui compte près de 25 000 collaborateurs, dispose à fin décembre 2020 d'un réseau multi-format de 908 magasins, dont 751 en France et se positionne comme le 2e acteur e-commerce en termes d'audience en France (plus de 29 millions de visiteurs uniques cumulés par mois) avec ses trois sites marchands, fnac.com, darty.com et natureetdecouvertes.com. Acteur omnicanal de référence, Fnac Darty a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de près de 7,5 milliards d'euros, dont 29 % sur le canal Internet en progression de 10 points par rapport à 2019. Le marché de référence du titre Fnac Darty est Euronext Paris.

## CONTACT

ANALYSTES /  
INVESTISSEURS

Stéphanie Laval

Marina Louvard

[stephanie.laval@fnacdarty.com](mailto:stephanie.laval@fnacdarty.com)

+33 (0)1 55 21 52 53

[marina.louvard@fnacdarty.com](mailto:marina.louvard@fnacdarty.com)

+33 (0) 1 72 28 17 08